



Conseils sur l'acceptation d'une transaction douteuse ...

Par **fxchauveau**, le **08/10/2010** à **21:48**

Bonjour,

Je suis cadre, 3 ans d'ancienneté, et mon employeur souhaite mettre fin à mon contrat de travail car il considère que j'ai failli à ma mission, ce que je récusé. Il me propose une rupture conventionnelle avec une indemnité. Suivent des négociations, sans jamais être plus précis dans les faits qui me sont reprochés, qui aboutissent à une indemnité valorisée à 5 mois de salaire net.

J'ai refusé cette proposition et le DHR m'a fait la proposition suivante afin d'augmenter l'indemnité:

- soit accepter d'anticiper de 15j l'accord de rupture conventionnelle et il rajoute le salaire chargé correspondant à cette période à la somme initialement proposée
- soit de signer une transaction post datée de 2 mois et d'accepter un licenciement pour faute grave

En parallèle, il m'a remis en main propre une convocation à l'entretien préalable au licenciement (histoire de me mettre la pression).

Qu'est ce qui est légalement acceptable ? Quels sont les risques à accepter l'une ou l'autre des propositions vis-à-vis de Pôle Emploi ? Que puis-je espérer gagner en allant aux Prud'hommes ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.